

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Une influence qui ne se dément pas

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Deux nouveaux portraits des personnes avec incapacité au Québec : besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne et utilisation d'Internet
- Soutenir la recherche pour l'avancement de la participation sociale des personnes handicapées

ACTUALITÉS

- Entrevue : des spécialistes en employabilité pour favoriser une intégration réussie et durable
- Pour une meilleure protection des droits des élèves du Québec : réforme du traitement des plaintes en milieu scolaire
- Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile : un modèle inspirant pour les services publics offerts aux personnes handicapées
- Déclaration de revenus 2021 : les mesures fiscales regroupées dans un guide
- L'Office maintenant sur LinkedIn

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une influence qui ne se dément pas



Monsieur Daniel Jean

Dans le cadre de ses interventions, l'Office s'efforce de contribuer le plus possible aux nouvelles actions gouvernementales qui peuvent avoir une incidence sur les personnes handicapées et leur famille. Cet objectif est d'ailleurs mis de l'avant dans notre dernier plan stratégique, dont l'une des orientations vise à accroître l'influence de l'Office.

Or, nous avons eu l'opportunité de le faire dernièrement, alors que nous avons été appelés à nous prononcer sur deux nouvelles initiatives gouvernementales. Celles-ci portent notamment sur la volonté de créer un Protecteur national de l'élève ainsi que sur des ajustements envisagés au régime d'indemnisation des victimes d'accidents de la route.

Je vous invite à lire les articles portant sur ces deux projets de loi afin de connaître l'avis de l'Office sur ces questions, mais également de mieux apprécier leur incidence sur la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille.

L'influence de l'Office continue également à s'exercer dans le domaine de l'emploi, alors que notre campagne de sensibilisation et d'information à ce sujet se poursuit auprès des employeuses et employeurs. D'ailleurs, l'ouverture récente de notre page LinkedIn sera un moyen supplémentaire pour les joindre et les inciter à embaucher des personnes handicapées.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur le sujet, nous vous invitons à prendre connaissance de l'entrevue avec madame Jocelyne Labelle, spécialiste en stratégie d'emploi. On y démystifie le processus d'embauche et y aborde le type d'accompagnement pouvant être offert pour faciliter le tout.

Également à lire dans cette édition d'Express-0 :

Parution de deux nouveaux volumes liés à nos portraits statistiques des personnes avec incapacité au Québec :

- Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne;
- Utilisation d'Internet.

Présentation des plus récents projets subventionnés par l'Office dans le cadre de son Programme de subventions à l'expérimentation.

Bonne lecture!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Deux nouveaux portraits des personnes avec incapacité au Québec : besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne et utilisation d'Internet

Nous venons de publier deux nouveaux volumes de notre collection : Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017^[1].

Les sujets traités dans ces volumes sont le besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne et l'utilisation d'Internet. Vous y découvrirez les données les plus récentes sur les personnes avec incapacité de 15 ans et plus vivant en ménage privé au Québec. Express-0 vous présente les faits saillants de ces deux analyses.

Des besoins d'aide qui ne sont pas toujours comblés



Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne – Volume 6.

Les personnes avec incapacité peuvent avoir besoin d'aide humaine pour réaliser leurs activités de la vie quotidienne. C'est sur ce besoin d'aide que porte le volume 6 de notre collection statistique.

Au Québec, c'est 52 % des personnes avec incapacité de 15 ans et plus qui ont besoin d'aide pour réaliser au moins une activité de la vie quotidienne. Cela représente 531 280 personnes. Plus précisément, plus de

160 000 personnes ont besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne de base et plus de 525 000 personnes pour les activités de la vie domestique.

Les besoins d'aide sont plus fréquents chez les femmes. De plus, ils augmentent avec l'âge et la gravité de l'incapacité.

Près de 4 personnes avec incapacité sur 10 recevant de l'aide en reçoivent chaque jour. De plus, pour un peu plus de la moitié de ces personnes, cette aide provient, entre autres, d'un membre de la famille avec qui elles résident.

56 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés. Cela signifie qu'elles ne reçoivent aucune aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle. Cette proportion représente une population estimée à 293 050 personnes. De toutes les catégories d'âge, les personnes de 15 à 34 ans sont plus nombreuses, en proportion, à avoir des besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne de base.

Pour plus de détails et d'autres statistiques, consultez notre volume Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne – Volume 6.

Activités de la vie quotidienne : définition

L'aide pour les activités de la vie quotidienne englobe deux types d'aide, soit :

- l'aide pour les activités de la vie quotidienne de base;
- l'aide pour les activités de la vie domestique.

L'aide pour les activités de la vie quotidienne de base inclut l'aide pour :

- les soins personnels (se laver, s'habiller, prendre des médicaments, etc.);
- les soins médicaux de base dispensés à domicile;
- se déplacer à l'intérieur de la résidence.

Pour sa part, l'aide pour les activités de la vie domestique inclut l'aide dispensée pour :

- préparer les repas;
- réaliser des travaux ménagers quotidiens (époussetage, rangement, etc.);
- réaliser de gros travaux ménagers (travaux d'entretien extérieur, déneigement, ménage du printemps, etc.);
- se rendre à des rendez-vous;
- faire des achats (épiceries, achat de produits essentiels, etc.);
- s'occuper des finances personnelles (transactions bancaires, paiement de factures).

Des personnes avec incapacité branchée

Dans le volume 9 de notre collection statistique, nous nous penchons sur l'utilisation d'Internet chez les personnes avec incapacité.

Comme le reste de la population, celles-ci sont majoritairement branchées. Environ 4 personnes avec incapacité sur 5 utilisent Internet. Parmi celles-ci, 8 personnes sur 10 utilisent Internet tous les jours.

L'utilisation d'Internet est cependant plus faible chez les personnes plus âgées, celles qui ont un niveau de scolarité moins élevé, un revenu plus faible ou une incapacité très grave.

L'incapacité liée à la santé mentale est associée à une plus grande proportion d'utilisatrices et d'utilisateurs d'Internet.

Près de 30 000 personnes avec incapacité ont besoin de logiciels spécialisés ou d'autres mesures d'adaptation pour utiliser Internet. Parmi celles-ci, moins de 3 personnes avec incapacité sur 10 disposent de toutes les mesures d'adaptation dont elles ont besoin pour utiliser Internet.

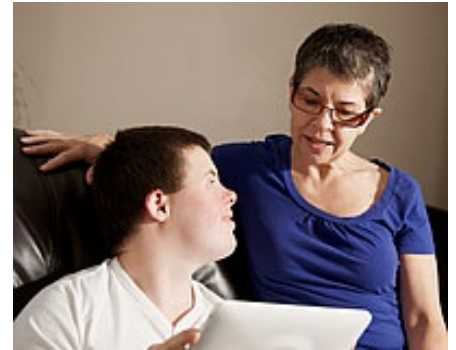
Pour plus de détails et d'autres statistiques, consultez notre volume *Les personnes avec incapacité au Québec : un portrait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : Utilisation d'Internet – Volume 9*.

Ces deux derniers rapports statistiques sont utiles pour avoir une lecture plus juste des besoins d'aide des personnes handicapées et de leur utilisation d'Internet. Ils contribueront à orienter les actions pour relever les défis qui subsistent en ces matières.

[1] Les personnes avec incapacité visées par l'ECI de 2017 ont été identifiées non seulement par la présence d'une difficulté ou d'un problème causé par une condition ou un problème de santé à long terme, mais aussi parce qu'elles sont limitées dans leurs activités. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, cette population correspond à la définition de personnes handicapées de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, puisque les personnes qui la composent ont une incapacité significative et persistante et qu'elles rencontrent des obstacles dans l'accomplissement de la vie courante.

Soutenir la recherche pour l'avancement de la participation sociale des personnes handicapées

Identifier les obstacles, les documenter, analyser et expérimenter des pistes de solution sont autant de possibilités offertes pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées. Plusieurs équipes de recherche sont actuellement à l'œuvre pour faire avancer les connaissances et mettre en lumière des solutions innovantes dans différents domaines comme le transport, le logement, la communication, l'emploi et le soutien aux parents. Nous vous présentons un aperçu de six nouveaux projets de recherche qui ont été amorcés en 2021-2022 dans le cadre de nos deux volets du Programme de subventions à l'expérimentation.



Pour le volet Expérimentation

Parmi ces projets, deux d'entre eux sont en cours de réalisation dans le volet Expérimentation du Programme de subventions à l'expérimentation (PSE) pour mieux soutenir les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Le premier projet consiste à développer et à expérimenter un programme d'accompagnement pour les parents durant la transition vers un milieu de vie autonome de leur jeune adulte ayant une DI ou un TSA. Ce projet est mené par le chercheur principal Martin Caouette, de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Son équipe de recherche souhaite, entre autres, mieux documenter cette transition afin d'offrir une solution concrète pour atténuer l'impact des préoccupations des parents durant cette période importante dans la vie de leur enfant.

Le deuxième projet est celui mené par la chercheuse principale, Myriam Rousseau, chercheuse en établissement au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Son projet a pour objectif de développer un programme de formation et d'accompagnement de parents d'enfants qui ont un retard global de développement ou une déficience intellectuelle. Le développement de ce programme de formation vise à permettre à ces parents d'améliorer leur bien-être et leurs compétences parentales et de leur offrir les éléments nécessaires pour favoriser leur participation sociale et celle de leur enfant.

Les résultats des projets de recherche de l'équipe de Martin Caouette et de l'équipe de Myriam Rousseau sont prévus à l'automne 2023.

Le Programme de subventions à l'expérimentation en bref

Le Programme de subventions à l'expérimentation de l'Office comprend deux volets :

- Expérimentation;
- Études et recherches.

Le volet Expérimentation vise à soutenir des projets qui ont pour objectif de concevoir, de tester, d'améliorer ou d'évaluer des biens et services susceptibles de réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées au quotidien ou d'accroître leur participation sociale.

Quant au volet Études et recherches, il vise à soutenir des études et des recherches susceptibles de bonifier les connaissances actuelles dans des domaines liés à la participation sociale des personnes handicapées. Les projets de recherche retenus dans ce volet peuvent être financés entièrement par l'Office ou subventionnés en partenariat avec le Fonds de recherche inclusion sociale, le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation et les partenaires de l'initiative Société inclusive.

Pour le volet Études et recherches

Puis, les quatre autres projets de recherche commencés en 2021-2022 sont en cours de réalisation dans le cadre du volet Études et recherches du PSE.

L'une de ces études porte sur l'analyse de la contribution du régime fiscal québécois et des autres transferts fiscaux relativement aux travailleuses et travailleurs handicapés à faible revenu. Elle est réalisée par l'équipe du professeur Luc Godbout, titulaire de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. Cette étude a été retenue dans le cadre d'un engagement de l'Office en lien avec la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un court article dans notre cyberbulletin de février. Les conclusions de cette étude seront connues en décembre 2023.

Mentionnons aussi celle de l'équipe de la chercheuse principale Krista Lynn Best, du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Il s'agit d'une étude exploratoire qui documentera les effets de la mise en place d'un service d'accompagnement en mobilité intégrée du Réseau de transport de la Capitale auprès de personnes handicapées. Cette étude est financée par l'Office et par le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR). Les résultats de cette étude devraient être connus à l'hiver 2024.

Une autre étude consiste à documenter les besoins spécifiques des adultes autistes en milieu de vie adapté. L'équipe du psychologue Roger Godbout, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, fera une évaluation critique des développements de la recherche dans ce domaine. Son équipe consultera également les principales personnes concernées, les adultes autistes, sur ce sujet. Cette étude est financée par l'Office et par le Fonds de recherche inclusion sociale. Les résultats de cette étude seront connus à l'été 2023.

La dernière étude, et non la moindre, vise à construire un dispositif d'assistance pour la navigation Internet pour les personnes ayant une incapacité visuelle. La co-chercheuse principale Frédérique Poncet, du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, et son équipe projettent en fait de créer ce dispositif d'assistance en collaboration avec les personnes ayant une incapacité visuelle, les partenaires et les cliniciens. À terme, cette étude vise également la mise en place de ce nouveau

dispositif d'assistance dans l'offre de services des partenaires pour cette clientèle. Il s'agit d'une recherche financée par l'Office et par le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et en intégration sociale dans le cadre de l'initiative Société inclusive, dont les résultats seront dévoilés à l'hiver 2023.

Il est possible de consulter l'ensemble des projets de recherche et d'expérimentation subventionnés qui sont en cours de réalisation. Ils sont regroupés selon l'année financière pendant laquelle ils ont été amorcés.

Rappel - Appel de propositions 2022-2023 du volet Expérimentation

Il est encore possible de soumettre un projet de recherche pour l'appel de propositions 2022-2023 du volet Expérimentation du Programme de subventions à l'expérimentation.

Vous avez jusqu'au 4 avril 2022 avant 16 h 30 pour déposer une proposition.

Pour plus de détails, consultez les modalités.

L'Office vous tiendra informés des résultats de chaque projet de recherche au fur et à mesure, une fois finalisé. Les nouveaux projets retenus seront annoncés en décembre chaque année.

ACTUALITÉS

Entrevue : des spécialistes en employabilité pour favoriser une intégration réussie et durable



Nous diffusons actuellement une nouvelle série de vidéos intitulée « Se donner les moyens de réussir » dans le cadre de notre campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. ». Dans ces capsules, notre porte-parole, madame Danièle Henkel, est allée à la rencontre d'entrepreneuses et d'entrepreneurs inclusifs. Nous y découvrons les spécialistes en employabilité du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) et de SPHERE Québec, qui les ont accompagnés. Comme vous le verrez, ces spécialistes sont présents pour les employeuses et les employeurs, de

l'embauche jusqu'à l'intégration et au maintien en emploi de la personne handicapée. Express-0 s'est entretenu avec l'une d'elles, madame Jocelyne Labelle, que vous pouvez d'ailleurs voir dans la vidéo tournée chez Métriplus. Voici un résumé de nos échanges.

Bonjour Jocelyne. Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs?

Je suis consultante spécialiste en stratégie d'emploi pour le ROSEPH. Je travaille également pour Intégration-Travail Laurentides, qui est membre du ROSEPH.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le ROSEPH?

Le ROSEPH est un regroupement d'organismes spécialisés en emploi des personnes handicapées. Ce regroupement est une association à but non lucratif. Il comporte 25 organismes en employabilité pour personnes handicapées. Ces organismes sont ancrés dans la communauté au Québec où ils offrent un service, de l'intégration jusqu'au maintien à l'emploi des personnes handicapées. Il s'agit de ressources externes de Services Québec et elles sont financées par le ministère du Travail. Leurs services sont donc gratuits.

On a plus de 40 ans d'expérience comme organisme en employabilité dans toutes les régions du Québec.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les services offerts par le ROSEPH et ses membres?

L'employeur nous appelle et, à la suite de cet appel, on évalue les besoins. Les besoins d'un employeur à un autre sont vraiment différents. Le conseiller ou la conseillère en emploi va ensuite lui proposer un candidat. Donc, il y a ce jumelage entre l'employeur et un besoin de mettre en emploi une personne handicapée.

Les conseillers et les conseillères vont aussi rencontrer des candidats en situation de handicap. Ils vont les aider à faire un curriculum vitae et à se préparer aux entrevues. Bref, ils vont bien préparer leurs candidats pour qu'ils puissent avoir le maximum de chances d'obtenir un emploi.

On a aussi des agentes et des agents en intégration. Dès que la personne est mise en emploi, ils vont se diriger vers l'employeur pour offrir un service, pour maintenir et intégrer en emploi l'employé handicapé.

On s'occupe aussi de diffuser les offres d'emploi pour avoir le plus de possibilités d'aller chercher des candidats en situation de handicap.

Certains employeurs ont aussi besoin d'être sensibilisés. On va alors offrir une petite formation où on introduit le sujet du handicap.

À quoi peut s'attendre un employeur qui fait appel à vos services?

Un employeur qui nous appelle, souvent, il ne va pas trop savoir à quoi s'attendre. Il a un besoin et il se demande ce qu'on peut lui offrir. Parfois, il va avoir besoin de sensibiliser ses gestionnaires. Il peut aussi avoir besoin d'être accompagné pour différentes raisons. Par exemple, pour développer une politique inclusive. On va regarder si ses objectifs sont réalistes et comment les atteindre.

Les employeurs vont parfois aussi avoir des problématiques de maintien en emploi d'une personne handicapée. Donc, on va pouvoir leur offrir des services pour les aider en les référant à l'organisme de leur région.

Bref, ils ont une problématique, et nous pouvons leur proposer différentes possibilités.

Que diriez-vous à un employeur qui hésite à faire appel à vos services?

Aller chercher une clientèle [les personnes handicapées] qui était souvent oubliée avant, c'est vraiment une chance d'augmenter ses possibilités de main-d'œuvre. Il manque une opportunité de recruter une main-d'œuvre qui va être assidue, reconnaissante et qualifiée.

Dans le cadre de votre travail, y a-t-il une ou des histoires qui vous ont particulièrement marquées, et pourquoi?

Des histoires, il y en a beaucoup. Les histoires qui me marquent le plus, généralement, c'est quand j'offre une formation en entreprise. Il y a souvent quelqu'un qui va s'autodéclarer lui-même en situation de handicap, devant ses partenaires de travail. Ou qui va autodéclarer quelqu'un dans sa famille; un enfant ou sa conjointe. Donc, il y a comme cette grande libération de pouvoir dire que le handicap, finalement, ça peut être invisible et ça peut être vous et moi.

Il y a aussi des histoires, quand on fait des cohortes d'entrevues et qu'on présente des personnes handicapées aux employeurs. On peut présenter quatre ou cinq personnes en entrevue dans une demi-journée, par exemple. Souvent, l'employeur est impressionné de voir la qualité des candidats qu'on amène en entrevue. Donc, il voyait l'intégration en emploi comme quelque chose de « gros ». Il se rend compte que ça peut être plus simple qu'il le pensait.

Y a-t-il un message en particulier que vous souhaiteriez adresser aux employeurs et aux personnes handicapées en recherche d'emploi?

Un message à l'employeur, c'est que l'organisme en employabilité de sa région pour personnes handicapées est là pour l'aider. On ne fait pas juste placer en emploi un candidat. Après, on prend des nouvelles. Tous les services tournent autour du candidat, n'importe quand, aussi longtemps qu'il est en emploi chez cet employeur. Donc, il faut dire à l'employeur qu'on ne le laisse pas tout seul.

Pour les personnes en situation de handicap, c'est important qu'elles consultent le bon organisme pour elles. Le handicap, c'est très large. Elles doivent donc consulter les organismes en employabilité en rapport avec leurs limitations pour être les mieux conseillées.

Pour terminer, comment avez-vous trouvé l'expérience du tournage chez Métriplus?

Premièrement, j'ai découvert Danièle Henkel. C'est vraiment une dame impressionnante, attachante, qui a l'humain en elle. C'est facile de créer le contact avec elle.

Sinon, chez Métriplus, ce que j'ai réalisé, c'est que dans une organisation, quand la période d'intégration est passée et qu'on arrive au maintien en emploi depuis des années, il se crée une relation employé-employeur. Par exemple, chez Métriplus, ils partagent tous les deux une passion pour le hockey.

Un maintien en emploi qui fait en sorte qu'un employé est bien dans son environnement, pour moi, c'est une réussite chez un employeur. Quand l'employé, finalement, se sent comme tous les autres avec des liens réciproques qui se créent avec le gestionnaire.

Unir les capacités de toutes et tous : le pouvoir de la mobilisation

Des milliers de personnes handicapées sont des travailleuses et des travailleurs potentiels qualifiés. Trente-quatre mille d'entre elles sont au chômage et seraient intéressées et disponibles à l'emploi. L'autonomie des personnes handicapées passe, entre autres, par la possibilité d'occuper un emploi stimulant à la hauteur de leurs talents et de leurs compétences. Elles ont ce qu'il faut pour contribuer à la croissance des entreprises d'ici et à la vitalité économique de la société.

Les employeuses et employeurs ont, pour leur part, le pouvoir de se mettre en action et d'agir pour relever le défi de l'entreprise inclusive. Bien que les entreprises soient favorables à l'embauche de personnes handicapées, plusieurs méconnaissent les ressources existantes pour les appuyer dans leurs démarches. La bonne nouvelle est qu'il existe plusieurs programmes pour les aider à intégrer et à maintenir en emploi les personnes handicapées. Ces dernières représentent assurément une valeur ajoutée pour toute organisation.

Cap sur la campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. »

En octobre dernier, l'Office lançait la nouvelle phase de sa campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. ». Avec la collaboration de la porte-parole Danièle Henkel, elle renseigne les entreprises sur l'accompagnement et les programmes d'aide à l'embauche qui leur sont offerts pour intégrer et maintenir en emploi les personnes handicapées. Elle met également en lumière toute la richesse de leurs talents.

Avec les bons outils en poche, les entreprises pourront mieux accueillir les personnes handicapées au sein de leur équipe et relever le défi de l'entreprise inclusive!

Visionnez la série « Se donner les moyens de réussir ».

Nous vous invitons à visionner les trois vidéos de la série « Se donner les moyens de réussir ».

Se donner les moyens de réussir – Métriplus

Se donner les moyens de réussir – Au P'tit Marché

Se donner les moyens de réussir – Hôpital vétérinaire Le Gardeur

Pour une meilleure protection des droits des élèves du Québec : réforme du traitement des plaintes en milieu scolaire

Un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2021 pour réformer le traitement des plaintes en milieu scolaire.

Essentiellement, ce projet de loi vise à accélérer, uniformiser et renforcer l'efficacité du processus de traitement des plaintes.

Deux éléments phares caractérisent cette réforme. D'abord, la réforme propose la constitution d'un organisme indépendant. Cet organisme serait sous la gouverne d'un protecteur national de l'élève. De plus, des protecteurs régionaux de l'élève seraient responsables de servir l'ensemble du territoire du Québec. Ils seraient là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents concernant les services éducatifs qui leur sont rendus.

Dans l'ensemble, nous accueillons favorablement le projet de loi, puisque le nouveau processus de traitement des plaintes peut se solder en une meilleure protection des droits des élèves handicapés et de leurs parents.

Afin de nous assurer que les besoins des élèves handicapés soient pris en compte de manière optimale, nous avons soumis, en janvier dernier, un mémoire à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi. Nous y formulons onze recommandations. Express-0 vous en présente un résumé.

Pour un processus accessible

L'Office est préoccupé par le fait que le recours au protecteur de l'élève puisse demeurer méconnu des parents si l'information ne leur est pas transmise directement et clairement.

Nous formulons donc des recommandations afin de nous assurer que tout le processus de traitement des plaintes en milieu scolaire soit accessible aux élèves handicapés et à leurs parents. Cela inclut la documentation associée au processus et à sa promotion.

Pour une juste représentation des élèves handicapés

Le projet de loi prévoit que le ministre de l'Éducation nomme des protecteurs régionaux de l'élève.

L'Office recommande notamment qu'au moins un siège du comité de sélection soit réservé à un parent d'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cela contribuerait à assurer une plus juste représentation de ces élèves dans le processus de sélection des protecteurs régionaux.



Des pouvoirs accrus pour le protecteur de l'élève

L'Office considère que la réforme proposée est l'occasion de mettre en place certaines mesures pour renforcer le champ d'action du protecteur de l'élève.

L'Office recommande ainsi :

- que les protecteurs de l'élève puissent intervenir de leur propre initiative;
- qu'un mécanisme confidentiel soit mis en place pour permettre à toute personne au sein du réseau scolaire de dénoncer de façon anonyme des situations graves vécues par des élèves;
- que le projet de loi précise que les plaintes liées à un acte d'intimidation ou de violence doivent être traitées de façon prioritaire et dans les meilleurs délais.

Des recours en cas de bris de services

Un bris de services scolaires survient lorsqu'un élève voit son temps de présence à l'école réduit ou interrompu en raison de besoins qui dépassent la mission de l'école et l'organisation des services en milieu scolaire. Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage représentent une partie significative des élèves concernés par cette situation. Pour cette raison, l'Office recommande :

- que les protecteurs régionaux de l'élève soient automatiquement informés de tous les bris de services scolaires qui surviennent sur le territoire qu'ils desservent. Des recommandations à ce sujet devraient pouvoir être formulées au niveau régional et au niveau national;
- que l'école informe les parents de l'élève qu'il suspend ou qu'il expulse de la possibilité de recourir à la procédure de traitement des plaintes.

Une reddition de comptes pour un portrait plus précis des élèves handicapés

Le projet de loi prévoit que le protecteur national et les protecteurs régionaux de l'élève soumettent annuellement un rapport de leurs activités. L'Office accueille favorablement les obligations accrues en matière de reddition de comptes proposées dans la réforme. Afin de bonifier celles-ci et d'obtenir un portrait plus juste des problématiques rencontrées par les élèves handicapés, nous recommandons que les rapports des protecteurs de l'élève mettent clairement en évidence les plaintes concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et leurs parents.

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur nos recommandations, nous vous invitons à consulter notre mémoire sur le projet de loi no 9, Loi sur le protecteur national de l'élève. Consultez également la page gouvernementale sur la réforme du protecteur de l'élève.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile : un modèle inspirant pour les services publics offerts aux personnes handicapées



Nous avons présenté notre mémoire dans le cadre des consultations sur le projet de loi no 22 : Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions. Frances Champigny, présidente du conseil d'administration, et Daniel Jean, directeur général de l'Office, ont fait part de nos commentaires et recommandations aux membres de la Commission des transports et de l'environnement le 15 mars dernier.

Les solutions mises de l'avant dans le projet de loi auront des impacts très positifs sur la qualité de vie de nombreuses personnes handicapées victimes d'un accident de la route. En ce sens, nous l'appuyons et souhaitons son adoption rapide. C'est avant tout dans une optique de cohérence de l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées que nous avons émis nos commentaires. Express-0 vous présente ce projet de loi en bref ainsi que nos principaux commentaires et recommandations.

Le projet de loi en bref

Le projet de loi prévoit, entre autres, des modifications à la Loi sur l'assurance automobile dans le but :

- de poursuivre l'indemnité de remplacement du revenu de la personne accidentée dès qu'elle atteint l'âge de 68 ans et jusqu'à son décès;
- d'appliquer ces modifications de façon rétroactive au 1er janvier 1990 à l'égard de toute victime d'un accident d'automobile qui est vivante à la date de l'entrée en vigueur de celle-ci et qui a atteint l'âge de 67 ans;
- de compenser une perte de progression de carrière et d'assurer minimalement un revenu basé sur le revenu moyen au Québec pour les personnes accidentées dont les blessures et les séquelles sont de « nature catastrophique ». Cela correspond à un montant d'environ 45 000 \$ par année;
- d'ajuster la somme maximale remboursable pour aide à domicile pour les personnes accidentées ayant besoin d'une présence continue à la maison. Elle passera de 949 \$ à 1 500 \$ par semaine.

Retombées positives et enjeux du projet de loi

La hauteur des investissements consentis pour la mise en application du projet de loi permet d'anticiper des retombées positives pour les personnes handicapées victimes d'un accident de la route.

Cependant, le projet de loi pourrait entraîner des disparités par rapport à la situation de certaines personnes handicapées indemnisées par d'autres régimes publics et dont l'incapacité ne résulte pas d'un accident de la route.

Au cours des vingt dernières années, l'Office a produit plusieurs écrits concernant des enjeux d'offres de services qui ne sont pas en adéquation avec les besoins réels des personnes handicapées. Le nouveau Plan d'engagements 2021-2024 de la politique À part entière prévoit d'ailleurs un engagement qui vise la réalisation du projet « Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées ». Ce projet sera porté par l'Office, en collaboration avec plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.

Ce projet permettra de mieux cibler les problèmes et de proposer des pistes de solutions à cet égard.

Un standard pour les services publics offerts aux personnes handicapées

Par son projet d'amélioration des processus et d'optimisation entamé il y a plus de dix ans, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a pu libérer des sommes importantes et élargir son offre de services. Elle démontre par ce projet de loi qu'il est possible d'intervenir de la bonne façon, au bon moment et avec la bonne intensité, lorsque l'on s'investit à optimiser les efforts consentis. Il est ainsi possible de répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées.

Comme l'Office en a fait part aux membres de la Commission, une augmentation des disparités entre diverses catégories de personnes handicapées ne constitue aucunement un argument en faveur d'une révision à la baisse du soutien accordé aux personnes handicapées victimes d'un accident de la route. Au contraire, la SAAQ est en ce sens un modèle très inspirant, voire un standard à viser, pour les services offerts par d'autres régimes d'indemnisation et par le réseau public. Le projet « Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées » va s'y référer.

À cet effet, l'Office formule les deux recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Dans la perspective d'harmonisation et de complémentarité gouvernementale au regard de la réponse aux besoins des personnes handicapées, il est recommandé de réaliser les travaux visant une plus grande cohérence de la terminologie utilisée dans les dispositions légales et réglementaires qui encadrent les programmes, mesures et services leur étant destinés.

Recommandation 2 : Dans la perspective de l'optimisation des services offerts aux personnes handicapées, il est recommandé de prendre en compte l'expertise développée par la SAAQ en la matière et de documenter les impacts de l'approche retenue, qui pourrait éventuellement servir de standard pour d'autres régimes d'indemnisation ou pour les programmes financés par le gouvernement. Cette recommandation vise, dans un premier temps, les services offerts aux personnes handicapées ayant une incapacité très grave.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre mémoire sur le projet de loi no 22 ainsi que l'audition en commission parlementaire de l'Office.

Déclaration de revenus 2021 : les mesures fiscales regroupées dans un guide

Vous êtes une personne handicapée et aimeriez connaître les mesures fiscales qui vous sont destinées? Le Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches est un outil incontournable à consulter pour la production de votre déclaration de revenus. De plus, il met en valeur les changements applicables pour l'année d'imposition 2021.

Présenté sous la forme de fiches simples et pratiques, on y retrouve l'information sur :

- les crédits d'impôt non remboursables;
- les crédits d'impôt remboursables;
- les déductions fiscales;
- les exemptions et remboursements de taxes;
- les autres mesures particulières qui peuvent s'appliquer aux personnes handicapées.

N'hésitez pas à le parcourir afin de connaître les mesures fiscales auxquelles vous êtes admissibles!

L'Office maintenant sur LinkedIn

Vous souhaitez être informés sur nos offres d'emploi, nos activités professionnelles et divers sujets concernant le thème de l'emploi des personnes handicapées? Abonnez-vous à notre nouvelle page LinkedIn! N'hésitez pas à partager cette page dans votre réseau.



